

Script de la vidéo « Qu'est-ce qu'une OPEX ? »

Les OPEX, ou opérations extérieures, sont des interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national. Elles visent à déployer une force de maintien de la paix ou encore à fournir de l'aide humanitaire, militaire ou logistique.

Les OPEX se déroulent dans le cadre de l'ONU, de l'Union européenne, de forces multinationales ou dans un cadre national.

La décision d'engagement des armées est prise par le président de la République, en Conseil de défense. Le Parlement doit être informé de cette décision dans les trois jours. Le Parlement doit donner son autorisation pour prolonger l'intervention militaire au-delà de quatre mois. Un arrêté du ministre des Armées précise la zone géographique et la période concernées par les OPEX.

Les ordres d'opération et la directive administrative et logistique sont produits par l'état-major des armées.

Le nom de l'opération est choisi par le président de la République. Harmattan en Libye en 2011, Serval au Mali en 2013 ou encore Barkhane au Sahel en 2014.

Depuis 1995, les armées françaises ont été engagées dans plus de 100 opérations extérieures.

Depuis 50 ans, plus de 600 militaires sont morts dans le cadre de ces opérations.

Le 11 novembre 2019 a été inauguré le monument en hommage aux soldats morts en opérations extérieures.